

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/05/75

**Objet** : 75 - Marché n° VN25027A rénovation des sanitaires et des cages d'escalier de l'école Castel de Vire Normandie – lot 01 – Plomberie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

### Décide

- De déclarer sans suite le **marché N° VN25027A rénovation des sanitaires et des cages d'escalier de l'école Castel de Vire Normandie lot 01 – Plomberie** pour motif d'intérêt général et motivée par le souci d'éviter les risques tenant aux incertitudes ayant affecté la consultation des entreprises.

Fait à Vire Normandie, le 21 mai 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250605-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025  
Publication : 05/06/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

